



ARRÊTÉ

Portant délégation de fonctions d'Officier d'Etat-Civil

Direction de la Proximité, de la Vie Associative et de la Culture
Service Accueil, Citoyenneté et Affaires Générales
MC/MMP
N°: AR2023-0501

Exemplaire ORIGINAL
Lacanau, le **26 MAI 2023**

Le MAIRE :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18,

Attendu l'indisponibilité du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux, dans l'ordre du tableau,

ARRÊTE

Article 1er

Délégation est donnée à Madame Jacqueline, Marie, Jeanne, Marie-Thérèse de BOUTER épouse HOFFMANN, Conseillère Municipale déléguée, à l'effet d'exercer les fonctions d'Officier d'Etat-Civil, afin de célébrer le mariage prévu le **samedi 17 juin 2023**.

Article 2

Madame Jacqueline, Marie, Jeanne, Marie-Thérèse de BOUTER épouse HOFFMANN et la Directrice Générale des Services de la Ville, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Lacanau,
Le Maire
Laurent PEYRONDET

Le Maire est informé de son absence et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Publié le :
26 MAI 2023

Notifié le :

Télétransmis à la Sous-Préfecture de Lesparre-Médoc le :

26 MAI 2023